

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-trois, en date du 14 MAI 2024 à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<p><i>Date de convocation du Conseil et affichage : 06/05/2024</i></p> <p><i>Date d'affichage du compte rendu :</i></p>	<p><i>Conseillers municipaux : 23</i></p> <p><i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i></p> <p><i>Présents : 21</i></p> <p><i>Votants : 22 (21+1pouvoir)</i></p>
---	--

Présents :

Mesdames DEMON, FICAT, LAFAGE, MATHIEU, MATHIERE, PARAYRE, RECHE, SAURAT, SAURT, SABEL
Messieurs LALABARDE, DOCHE, ROUX, BARRES, CAUMON, FERRE, LAGARD, LAPEZE, LAPLANCHE, MEYNEN, MURET.

Absents/excusés ayant donné procuration : M. ARNAL Jérôme à M. MURET Jean-Luc

Absents excusés : Mme LE QUILLEC

Absents/non excusés :

Secrétaire de séance : Jocelyne MATHIEU

RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal
- Adhésion au service santé-prévention du centre de gestion du Lot
- Tarifs parking Plan d'eau
- Tarif redevance occupation du domaine public pour le cross park
- Achat d'un bâtiment, lieu dit « le Monticule »
- Acceptation d'un Don
- Renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat de fourniture énergie
- Convention avec la communauté de communes du Quercy Blanc pour la mise à disposition des scènes mobiles
- Création d'emplois saisonniers
- Questions diverses

DELIBERATIONS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2024

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - DEMON - FICAT- LAGARD- LAFAGE - FERRE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE -MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

- N° 1 : Adhésion au service santé-prévention du centre de gestion du Lot

Le Service de Médecine du Travail du Lot redémarre le 1^{er} juin 2024. Il sera composé d'un médecin et d'une infirmière qui se déplaceront en regroupant les visites dans les anciens chefs-lieux de canton pour optimiser les déplacements. La consultation sera facturée 85 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

DEBAT
Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - DEMON - FICAT- LAGARD LAFAGE - FERRE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

- N° 2 : Tarifs parking Plan d'eau

Monsieur le Maire explique à l'assemblée :

Nous avons beaucoup de demandes des communes environnantes pour amener leurs ALSH au plan d'eau. Beaucoup de bus de 50 enfants ou plus viennent profiter du lieu. Il leur est proposé un tarif de stationnement de 50 € par visite, payable en mandat administratif ou chèque. Cette solution semble ne poser aucun problème aux groupes demandeurs. Il faut noter que, actuellement nous en sommes à une dizaine de réservations pour la saison estivale.

Monsieur le Maire en profite pour faire le point sur les travaux exécutés au plan d'eau en vue de la prochaine ouverture du site :

- Nouveau poste de secours : il est gris avec des bandes jaunes et rouges.
- La location des WC PMR est abandonnée car la structure existant sur l'ancien poste de secours est aux normes.
- Nous avons acquis un « tiralo » pour les PMR : cet accessoire leur permettra de se baigner accompagné en toute sécurité.

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - DEMON - FICAT - LAGARD - LAFAGE - FERRE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

- N° 3 : Tarif redevance occupation du domaine public pour le cross-park

Monsieur le Maire explique à l'assemblée :

Le « cross-park » est une structure comprenant un module d'environ 100 m2 destiné aux jeunes enfants. Il est mis en place en bordure du plan d'eau et exploité par le propriétaire de l'Aquazone.

La convention d'utilisation du terrain a été établie en 2023 pour une somme de 300 € ; Il avait été convenu que ce montant pourrait être révisé.

DEBAT

M. MURET : la présence jour et nuit du propriétaire des attractions est un atout pour la surveillance du site.
Mme SABEL : les enfants de l'ALSH et de l'Ecole profitent gratuitement de l'entrée sur ces sites une fois en début de saison.

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter le montant de la mise à disposition

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - DEMON - FICAT - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - LE QUILLEC - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

- N° 4 : Achat d'un bâtiment, lieudit « le Monticule »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée :

L'acquisition de la maison en ruines sise au lieu-dit « le Monticule » a été envisagée pour la transformer en relai de chasse. M. Le Maire et la Propriétaire se sont accordés sur le prix d'achat de 40000 €.

Après ce vote, la convention d'utilisation avec l'association sera finalisée dans 2 mois environ.

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - - BARRES - CAUMON - DEMON - FICAT- LAGARD LAFAGE - FERRE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN -MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

- N° 5 : Acceptation d'un Don

Monsieur le Maire explique à l'assemblée :

Le défibrillateur sur le mur de l'ancien Office de Tourisme sur la Promenade ayant été dégradé et mis hors service, l'auteur de cette incivilité a fait un don pour le remplacer.

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - DEMON - FICAT- LAGARD- LAFAGE - FERRE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN- MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

- N° 6 : Renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat de fourniture énergie

Monsieur le Maire explique à l'assemblée :

Nous achetons notre électricité par l'intermédiaire de la FDEL qui regroupe un certain nombre de structures sur la région. Egalement, cet organisme porte tous nos projets de travaux relatifs à l'éclairage public.

Cet engagement, valable 2 ans, doit être renouvelé cette année.

De plus des syndicats de régions voisines ont demandé à adhérer à ce Groupement.

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - DEMON - FICAT- LAGARD- LAFAGE - FERRE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE – MEYNEN- MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

- N° 7 : Convention avec la communauté de communes du Quercy Blanc pour la mise à disposition des scènes mobiles

Monsieur le Maire explique à l'assemblée : La communauté de communes à la compétence de la location et du transport des scènes mobiles. Elle les transporte (obligation d'avoir le permis remorque).

Pour le calage et l'ouverture, il faut établir une convention avec la commune (2à 3 personnes de l' Association concernée devra être présent pour aider 1 agent de la commune à la déployer et replier)

Le prêt est gratuit pour les Associations Montcuquoises.

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - DEMON - FICAT- LAGARD -LAFAGE - FERRE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN- MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

N° 8 : Création d'emplois saisonniers

Monsieur le Maire explique à l'assemblée

Tous les ans nous avons besoin de renfort en personnel pour la période estivale. Cette année 9 emplois saisonniers doivent être créés. Ils s'adressent à des personnes majeures

Pour le service technique, il est nécessaire de posséder le permis de conduire.

Les recrutements ont déjà été effectués.

Pour le site de la Tour : 6 emplois à temps non complet d'adjoint d'animation territorial :

Du 18 mai au 7 juillet (11 h hebdomadaires) Mahault BROCARD

Du 25 mai au 28 juillet (15 h hebdomadaires) Théo OLIBA

Du 8 juillet au 14 août (22 h hebdomadaires) Mélina ASTIER

Du 26 juillet au 1^{er} septembre (17 h hebdomadaires) Clara COUVE

Du 1^{er} août au 30 septembre (14 h hebdomadaires) Jenny MEYNEN

Du 5 août au 8 septembre (20 h hebdomadaires) Laure GAZAUD

Pour les services techniques : deux emplois d'adjoint technique territorial :

Du 1^{er} juillet au 31 août (à temps complet) Mikael RECHE

Du 1^{er} juillet au 31 août (21 h hebdomadaires) Maël VICTOR

Pour les services administratifs : un emploi d'adjoint administratif territorial :

Du 8 juillet au 21 août (35 h hebdomadaires) Maéva BAFFALIE

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

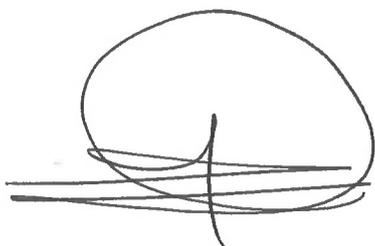
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - - BARRES - CAUMON - DEMON - FICAT - LAGARD- LAFAGE - FERRE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN- MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

Questions diverses :

- Elections européennes : le 9 JUIN 2024 ; Le planning de permanences du bureau de vote est effectué. Dépouillement : finaliser la liste
- Départ à la retraite de Alain CANIES : le pot aura lieu à la Mairie le 14 juin, suivi du repas au 6 (à la charge des personnes désirant s'y joindre) Réponse demandée pour le 10 juin.
- Mondial Relay : M. le Maire été sollicité par Mondial Relay pour l'installation d'une consigne automatique pour la livraison et l'expédition des colis. L'emplacement retenu pourrait être le trottoir face à DEKRA dans la zone artisanale.
- Local ancien office de tourisme : la locataire, Mme FORGEOIS envisagerait d'acheter le local de l'ancien office de tourisme que la mairie lui loue pour 250 € mensuels. Ce local doit rester un commerce. On va lui demander de faire une offre.
- LE SYDED informe de l'interdiction future de déposer des tontes et feuilles mortes en déchetterie. Ces résidus devront être transformés en compost à domicile.
- L'ALSH et l'école élémentaire recherchent un agent pour la rentrée scolaire 2024.
- BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE :
L'enquête est terminée. Le commissaire enquêteur a remis ses commentaires. Les résultats seront mis à l'approbation du prochain Conseil Municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15

Le Maire, Alain LALABARDE




Secrétaire de Séance, Jocelyne MATHIEU

